Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 12 (1867)
Heft: 1

Artikel: Réflexions sur l'instruction militaire des troupes. Part 2
Autor: E.P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-331372

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 1. Lausanne, le 1er Janvier 1867. XIIe Année.

SOMMAIRE. — Réflexions sur l'instruction militaire des troupes suisses. (2me *article.*) — **L'Autriche et ses institutions militaires. — Rassemblement de troupes bernois en 1866** *(avec une carte).* — **Nouvelles et chronique.**

RÉFLEXIONS SUR L'INSTRUCTION MILITAIRE DES TROUPES SUISSES.

(2me article).

Suite des observations sur l'instruction actuelle de l'armée.

Nous avons dit qu'avec la composition de notre armée, le temps consacré à l'étude des éléments du service pendant les écoles de recrues suffisait à la rigueur, mais que nos jeunes soldats sortent de ces écoles sans qu'on ait pu leur faire appliquer l'instruction acquise à des manœuvres de campagne.

Nous avons dit ensuite que la seule occasion offerte à la troupe de se familiariser avec le service actif, se présente dans des rassemblements trop peu nombreux pour que l'armée puisse y participer successivement tout entière, et que les cours de répétition actuels, par leur courte durée, ne servent tout au plus qu'à récapituler à grands traits l'enseignement théorique.

Non-seulement la troupe, ses sous-officiers et officiers, mais les divers états-majors ne peuvent donc qu'imparfaitement s'initier aux exigences de toutes sortes d'une campagne simulée et à ses mille incidents imprévus; mais ce qui est plus grave encore, ils ne peuvent pas développer, perfectionner leurs connaissances et acquérir l'expérience nécessaire pour la conduite et le maniement des corps.

Une guerre venant à éclater, nous ne doutons pas que les officiers instruits et capables qui auraient la responsabilité des opérations, ne

remplissent dignement leur lourde tâche, que tel ou tel d'entre eux ne manifeste des talents supérieurs demeurés jusqu'alors à l'état latent; car le génie ne s'acquiert pas: pour prendre son essor il faut que les circonstances le placent dans le milieu hors duquel il s'ignorera lui-même peut-être.

Prétendrait-on qu'il en fût de même pour la direction en sous-ordre d'une armée? Ici les qualités innées, le coup d'œil, le tact, la bonne étoile, la chance, ne suffisent plus, ne suppléent pas au manque de culture première, au vice d'organisation, à une administration compliquée, formaliste. Le service des chefs d'état-major, des adjudants, celui des subsistances, des logements, des transports, des ambulances nécessitent une activité, une capacité, fruit des études mûri par l'application.

Sous ces différents rapports, la Suisse peut-elle être tranquille et attendre avec calme l'ouverture d'hostilités dans lesquelles elle aurait un rôle à jouer? La dernière guerre a démontré l'insuffisance de l'état-major autrichien; il connaissait moins bien que les Prussiens la topographie de la Bohême; le commissariat italien a donné lieu à de nombreuses plaintes; l'enlèvement des blessés, l'organisation des ambulances, ont laissé à désirer dans l'armée autrichienne. Et cependant l'Italie et l'Autriche donnaient pour le moins autant de soins que la Suisse au développement de tout ce qui a trait à l'armée; l'une et l'autre savaient qu'une guerre était inévitable entre elles dans un avenir prochain. Si donc de grandes puissances entretenant leurs armées sur le pied de guerre se sont trouvées incomplètement préparées, au moment de l'action, comment pourrait-on affirmer que la Suisse n'ait pas bien plus à redouter encore, n'étant pas stimulée par la perspective d'une lutte prochaine, plus ou moins confiante dans son principe de neutralité, et ne formant enfin qu'insuffisamment ses états-majors à l'école de la pratique?

Nous indiquerons plus loin le remède qui, selon nous, pourrait être appliqué; mais auparavant signalons encore, pour terminer cette revue critique, d'autres défectuosités dans l'instruction actuelle de l'armée. Il nous semble que le mode d'instruction n'est pas ce qu'il devrait être, vis-à-vis d'hommes chez lesquels le goût militaire est hautement développé et dont les facultés intellectuelles ont été exercées de bonne heure aux écoles de l'enfance et de la vie républicaine. La base du système d'instruction du soldat devrait être un appel constant adressé à son intelligence et le bannissement aussi complet que possible de la routine. On sacrifie trop l'individualité à l'ensemble, on fait trop fi du sentiment de responsabilité personnelle, on craint de s'approcher de la réalisation de l'utopie des *bayonnettes*

intelligentes. C'est qu'il est beaucoup plus facile de confier à la mémoire les faits, les noms, les mouvements, que d'apprendre à l'homme à raisonner, à se rendre compte du pourquoi des choses. Le résultat obtenu présente à l'œil une troupe manœuvrant avec un certain ensemble et l'on s'endort satisfait de cette belle apparence, sans se demander si consciencieusement la réalité n'est pas moins brillante.

Le soldat lui-même est intérieurement humilié de se trouver réduit à cet état de machine; il se soumet, il le faut; mais il ne prend pas intérêt aux branches du service dans lesquelles son corps seul marche, tandis que son cerveau ne travaille que pour critiquer le repos dans lequel on le laisse. Comparez le zèle, la bonne volonté du soldat aux exercices de tir, aux travaux de fortifications, à l'école de chasseur, etc., avec son apathie à l'école de peloton par exemple.

Il serait absurde de pousser à l'extrême l'observation que nous faisons ici; ce que nous désirons simplement, c'est que partout où on le pourra, on ne traite pas la troupe comme une grande machine, mais qu'on lui fasse comprendre le but des leçons qu'elle reçoit.

Malgré les efforts tentés depuis quelques années, dans les armes spéciales en particulier, ce sentiment de la responsabilité individuelle dont nous venons de parler n'est pas assez respecté et encouragé chez les sous-officiers et officiers.

Dans l'instruction on admet trop facilement comme un fait acquis ou un mal irrémédiable, l'insuffisance des sous-officiers, et de là on en vient à justifier la manière dont on traite cette portion si essentielle d'un corps militaire. Il est évident que les cadres de nos unités tactiques sont trop souvent choisis avec légèreté et que parfois ils se montrent au-dessous de ce que l'on doit attendre d'eux ; mais le plus souvent n'est-ce pas aux procédés dont on use avec eux que sont dues leur inertie et leur apparente incapacité ?

Un sous-officier digne de ses galons devrait, plus encore que le soldat, se rendre compte du service que l'on exige de lui et ne pas l'exécuter machinalement et sans réflexion; mieux encore, il devrait être formé de telle sorte qu'il prît l'initiative sérieuse des devoirs de son grade, sans avoir besoin que l'officier lui donnât les ordres y relatifs dans chaque cas où son activité doit se produire. Sinon le supérieur, obligé de guider toujours son inférieur, ne peut vaquer à son service spécial, il perd de vue l'ensemble de ses propres fonctions, et dépense son activité dans des détails qui ne doivent pas être de son ressort.

Quelle facilité ne résulterait pas dans la conduite d'une compagnie ou d'un bataillon de cette répartition raisonnée et effectuée des devoirs entre les officiers et les sous-officiers! quelle considération plus

grande, quel respect n'obtiendraient pas ces derniers de la part de leurs subordonnés! Il faut, pour satisfaire à ces exigences que nous croyons légitimes, forcer d'entrée les sous-officiers à agir constamment comme tels, à prendre l'habitude de ne pas se considérer toujours comme de simples soldats, ne devant qu'obéir, exécuter des ordres, sans jamais contrôler eux-mêmes, reprendre, réprimander, surveiller, faire exécuter les ordres supérieurs. Pour bien des branches du service d'école, ils devraient être employés eux-mêmes comme instructeurs, sous la vigilante surveillance de leurs chefs; bientôt ils s'habitueraient à cet emploi, il en résulterait de la part de la troupe plus de déférence à leur égard et eux-mêmes sentiraient mieux leur importance et leur utilité, alors qu'ils rendraient de réels services.

Les écoles fédérales se distinguent avantageusement des cantonales, (du moins dans certains cantons), en ce que dans les premières, non-seulement tout officier est capable d'instruire, mais qu'il instruit effectivement, tandis que nous avons vu parfois jusqu'à des chefs de bataillons à la tête de leurs corps, se laisser enlever brusquement le commandement, être réduits à un rôle purement passif, et laisser prendre à un instructeur même inférieur en rang la haute direction de la troupe. Celle-ci en vient alors à se figurer que ses officiers sont incapables, et d'un autre côté, froissée du sans-gêne dont elle est spectatrice, elle se roidit contre les efforts des instructeurs et ne les considère que comme d'importuns mentors. Loin de nous d'accuser tous les instructeurs de ces manques de tact, qui ne devraient se rencontrer chez aucun d'eux ; mais ne pouvons-nous pas prétendre qu'une partie considérable de ce corps, du reste précieux, instruit et dévoué, ne tient pas assez compte du respect de la hiérarchie, n'arrive trop, par un zèle louable mais excessif, à réduire à zéro le rôle de l'officier et du sous-officier?

L'instructeur ne devrait-il pas plutôt former d'une manière générale le soldat, puis s'appliquer à instruire le sous-officier et l'officier, pour qu'ensuite ceux-ci, sous sa direction, développent eux-mêmes et fortifient les connaissances inculquées déjà à leur troupe.

Terminons en approuvant les modifications apportées ces dernières années dans un certain nombre de règlements, en vue de les simplifier, d'écarter autant que possible tout ce qui est pure affaire de parade; on pourra faire plus encore, supprimer par exemple dans l'artillerie l'école de brigade, dont l'utilité pratique est nulle et qui ne sert que d'exercice pour augmenter la mobilité, la précision des mouvements, but qui peut s'atteindre tout aussi bien, si ce n'est mieux, par l'école de batterie.

Réformes à introduire dans l'instruction militaire.

Des observations que nous avons faites, nous tirons deux conclusions principales; la première, que les écoles de recrues ont une durée trop courte, la seconde, que pour remédier à ce défaut, les cours de répétition sont insuffisants.

Il en découle qu'une réforme complète de l'instruction militaire devrait avoir lieu le plus promptement possible.

L'opinion que nous allons émettre comme idée fondamentale des améliorations à introduire, soulèvera sans doute de nombreuses objections. Elle consiste d'abord à augmenter sensiblement, à porter au double ou au triple, le temps de service des recrues; puis à supprimer les cours de répétition bisannuels pour les remplacer par des rassemblements de troupes se succédant de 4 en 4 ou de 5 en 5 ans. (Si nous ne fixons pas positivement la durée des écoles et les intervalles entre les rassemblements, c'est que ces limites ne peuvent être établies qu'en élaborant le plan complet d'instruction, ce que d'autres que nous seraient naturellement appelés à faire).

Mais, nous opposera-t-on, cette mesure aura pour effet de nous acheminer vers le système anti-suisse, anti-démocratique des armées permanentes, et alors que les grandes puissances vont faire un pas en avant, en obligeant au service tous leurs citoyens ou sujets, vous proposez à la Suisse de faire aussi un pas, mais un pas rétrograde, puisqu'il nous rapprocherait de la voie dont cherchent eux-mêmes à sortir les Etats nos voisins.

Examinons cette objection principale et celles accessoires qui s'y rattachent.

Oui, la France et l'Autriche, à l'exemple de la Prusse, réaliseront un progrès, le jour où elles appelleront tous leurs enfants sous les drapeaux; alors elles auront une armée plus nombreuse dont le cœur battra à l'unisson de celui du pays, puisque chaque famille y aura son représentant, une armée qui ne s'isolera pas de la nation, qui aura les mêmes sympathies, les mêmes intérêts, étant tirée du sein de la nation et devant y rentrer, une armée enfin qui ne pourra pas servir d'instrument aveugle ou insouciant entre les mains d'un ambitieux.

Mais en quoi nos milices suisses, par le fait d'un séjour un peu plus long au service de la Patrie, cesseraient-elles de remplir au plus haut degré les conditions d'une armée nationale? Proposons-nous rien qui ressemble à une tendance de créer dans l'Etat un Etat militaire dont les membres, ne rêvant que combats et avancement, oublieraient leurs familles exposées aux horreurs de la guerre et suc-

combant sous les impôts destinés à la conquête de lauriers ruineux? Proposons-nous de laisser nos jeunes gens de longues années sous l'uniforme, exposés à tous les dangers, à tous les vices qu'engendre la vie de garnison? le temps que nous réclamons d'eux serait-il suffisant pour nuire à l'agriculture et à l'industrie, pour leur faire perdre le goût du travail et les pousser à se faire une carrière du métier des armes, grâce à l'appât d'une prime de réengagement? Aucune de ces conséquences ne résultera du simple fait qu'aux progrès tentés ailleurs, nous devions répondre en progressant aussi, c'est-à-dire en augmentant les qualités de solidité et d'instruction de nos milices. Les finances elles-mêmes de la Confédération et des cantons ne seront pas entraînées par là à leur ruine et l'on n'exigera d'elles qu'une contribution proportionnelle au degré de valeur qu'acquerra l'armée; or, qui s'effrayerait d'un surcroit de dépenses bien employées pour préférer des économies et ne pas atteindre le but? Ajoutons qu'une réelle économie sera réalisée par le fait de dérangements moins nombreux réclamés du soldat; on prendra l'habitude de se préparer à l'avance à parcourir une école de recrues plus longue qu'actuellement, mais en rentrant chez soi, on saura que l'on ne sera plus dérangé, qui de la charrue, qui du comptoir, qui de l'atelier avant 4 ou 5 ans, et la somme du travail produit pendant ces années de repos compensera certainement au point de vue de l'économie nationale les sacrifices exigés de la bourse publique.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à réfuter ces objections et nous leur opposons, ainsi qu'à celles que nous ne prévoyons pas, le salut de la Patrie, but suprême qui nous préoccupe avant tout, et que nous croirons mieux assuré dans l'avenir avec l'organisation que nous souhaitons, qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il ne faut pas, en effet, perdre de vue qu'un travail considérable se prépare partout afin d'augmenter les ressources militaires des divers pays nos voisins, afin surtout de perfectionner l'armement et l'instruction. Ces efforts réussiront, là où la volonté d'un seul ou d'une chambre imbue du désir d'accroître la gloire de la nation, suffit; il faut donc que les mêmes efforts soient tentés et réussissent également en Suisse, pour accroître les chances du maintien de notre liberté et de notre indépendance.

Revenant à notre proposition, nous pensons que les choses pourraient s'organiser de la manière suivante:

Les écoles de recrues auraient lieu comme maintenant sur différentes places d'armes fédérales; elles seraient divisées en deux parties, l'une théorique, l'autre pratique. La première devrait se termi-

ner au moment des moissons, de manière à ce que l'école d'application pût se faire sans trop nuire à l'agriculture.

Nous voudrions que la louable tendance de supprimer toute vaine parade reçût une consécration toujours plus grande dans la formation des recrues, qu'au contraire la gymnastique, l'escrime, le chant même, si utile dans les marches, reçussent un développement plus grand ; ici l'on chercherait à provoquer chez le soldat le savoir-faire, l'initiative qui distinguent à un si haut degré le soldat français ; ici l'on apprendrait au sous-officier et à l'officier à remplir intelligemment leurs diverses fonctions.

Après une instruction théorique de 5 à 7 semaines selon les armes, les écoles seraient réunies en deux, trois ou quatre groupes, basés soit sur les rapprochements de langues, soit sur ceux de contrées ; ainsi les recrues de la Suisse française seraient appelées à manœuvrer ensemble, de même celles de la Suisse orientale et italienne, et enfin celles de la Suisse centrale pourraient former deux rassemblements. Si le chiffre des recrues était insuffisant, on leur adjoindrait ou l'école centrale, ou des corps déjà formés de la landwehr, etc.

En un mot, chaque année à la suite de la partie théorique des écoles de recrues, auraient lieu plusieurs grands camps, d'au moins 10 à 15000 hommes, dans lesquels la troupe serait rompue aux marches, à la vie des camps, au service dans les cantonnements, aux exigences des bivouacs, au service de sûreté en campagne, aux manœuvres de guerre, pendant que le commissariat devrait pourvoir avec promptitude à tout ce qui est de son ressort, que des ambulances sérieuses seraient organisées, que l'on chercherait à habituer médecins, commissaires d'ambulances, infirmiers et fraters à simuler, sans tomber toutefois dans le ridicule, les importants devoirs que la guerre leur impose, pendant enfin que les états-majors vaqueraient à la conduite des opérations de manière à y appliquer leurs aptitudes et leurs connaissances théoriques.

A de semblables réunions soit distinctes, soit fusionnées avec celles des recrues, seraient appelées chaque année deux divisions de l'armée, de sorte qu'en 5 ans l'armée entière y eût pris part, tandis qu'aujourd'hui la carrière militaire d'un nombre considérable de soldats et d'officiers arrive à sa fin, sans qu'ils aient eu une seule occasion de participer à ces rassemblements.

Par ce moyen, les écoles de répétition actuelles deviendraient inutiles et les frais qu'elles occasionnent seraient affectés aux manœuvres dont nous venons de parler.

Il est évident que les exercices de tir en dehors de ces deux genres de services, devraient être continués et encouragés, et que la

Confédération devrait les réorganiser de telle sorte qu'elle soit assurée que les munitions et l'argent qu'elle alloue soient employés selon son vœu et non pour servir parfois à des tirailleries sans ordre pendant et après boire.

Il est évident aussi que des écoles spéciales pour officiers continueraient à avoir lieu, que les sous-officiers et officiers pourraient être appelés, selon une certaine rotation aux écoles de recrues, soit pour la partie théorique, soit pour l'école d'application, selon qu'ils seraient reconnus avoir besoin de se perfectionner dans l'une ou l'autre de ces directions.

Pour que tout ce programme soit réalisable, il faut nécessairement remettre à la Confédération l'instruction militaire de l'infanterie, de même qu'elle procède déjà à celle des armes spéciales; les progrès frappants obtenus par l'artillerie et le génie, comparés à l'infériorité relative de l'infanterie, permettent d'affirmer que cette mesure si souvent mise en question, doit enfin recevoir une solution.

Non-seulement la valeur intrinsèque de l'armée se trouverait par là augmentée, mais, ainsi centralisée, l'instruction du soldat coûterait moins cher et l'indemnité versée par les cantons à l'autorité fédérale, contribuerait, avec l'économie résultant de la suppression des cours de répétition, à couvrir les frais des grandes manœuvres.

Enfin l'unité dans les méthodes d'enseignement serait bientôt suivie de l'unité dans les conditions requises pour l'obtention des grades. Les nominations d'officiers et de sous-officiers se feraient sans préoccupations locales, politiques et autres, comme cela n'est que trop souvent le cas dans tel ou tel canton. Le mérite seul serait pris en considération, comme cela existe déjà pour les aspirants sortant des écoles fédérales. Des listes de conduite et de capacité seraient tenues avec soin, tant pour la troupe que pour les sous-officiers et officiers; elles seraient mises à jour de quinzaine en quinzaine par exemple et serviraient de guide pour l'avancement; celui-ci aurait lieu ensuite d'un préavis fédéral, par les autorités cantonales. Quant à la promotion d'officiers de troupe à l'état-major, elle ne pourrait se faire qu'après constatation sérieuse et sévère des qualités et des connaissances des postulants, ce que l'examen des listes de capacité permettrait d'établir avec certitude. Sinon l'état-major peut être encombré de jeunes gens qui, après avoir fait une ou deux écoles comme officiers et ne connaissant nullement le maniement des hommes et d'un corps, passent à l'état-major et poussés par les nouveaux arrivés et l'ancienneté, finissent, tout incapables qu'ils sont parfois, à revêtir des grades supérieurs.

Telles sont, sommairement exposées, les idées que nous soumettons

à l'examen bienveillant de tous ceux qui, voulant sauvegarder l'indépendance de la Patrie, ne dédaignent pas d'examiner les opinions sincères d'où qu'elles partent.

Canton de Neuchâtel, novembre 1866.

L. J. E. P.

L'AUTRICHE ET SES INSTITUTIONS MILITAIRES.

Sous ce titre M. le colonel fédéral Favre, de Genève, a publié au mois de juin dernier un intéressant volume (1) que nous désirons faire connaître avec quelque détail à nos lecteurs. « Un voyage, dit l'auteur dans sa préface, que j'ai fait en Autriche, il y a environ deux années, m'a fourni l'occasion d'étudier les institutions militaires de ce pays et l'organisation de son armée. Le ministre de la guerre, qui me reçut avec une grande bienveillance, m'accorda l'accès des beaux établissements militaires de Vienne et, en m'y ménageant le plus favorable accueil, me donna ainsi la possibilité de les voir avec fruit. Qu'il me soit permis d'en exprimer ici ma sincère reconnaissance.

« Un si vif intérêt s'attache, dans les circonstances actuelles, aux choses militaires de l'Autriche, que je me suis senti porté à publier les notes rapportées de mon voyage, après avoir cherché à les mettre au courant des changements survenus dans l'intervalle. J'espère qu'on voudra bien excuser les lacunes ou les inexactitudes qu'on pourrait trouver dans ce travail, en pensant combien il est difficile à un officier étranger de voir tout et de voir juste. L'armée autrichienne était alors dans un moment de complète transformation, et les données que je pouvais obtenir provenaient de renseignements pris dans les établissements militaires, dans les casernes, et de causeries avec quelques officiers; car le seul document officiel qu'il fût possible de se procurer était le Statut de l'armée de 1857, déjà aux trois quarts tombé en désuétude. Quelques jours seulement avant de mettre sous presse, j'ai eu entre les mains l'excellent ouvrage (2) publié récemment par un officier distingué de l'état-major autrichien, M. le capitaine Petrossi. J'ai pu, ce livre en main, contrôler bien des faits et vérifier bien des chiffres.

(1) *L'Autriche et ses institutions militaires* par Edmond Favre, colonel fédéral, officier de l'ordre de la couronne de Prusse. — Paris, Dumaine, et Amyot; Leipzig, Jung-Treuttel. 1 vol. grand in-8° de 272 pages.

(2) PETROSSI. — Das Heerwesen des œsterreichischen Kaiserstaates. — Wien, Braumüller.